



L'employeur refuse d'envoyer l'attestation assedic

Par **toniogo**, le **02/02/2011** à **15:42**

Bonjour,

Mon amie a travaillée en CDD pour un restaurateur, cela c'est mal passé, le contrat n'a donc pas été renouvelé.

La patronne a mis du temps avant de lui remettre sa paye et indemnités, et maintenant elle exige que se soit mon amie qui aille chercher son attestation employeur destiné au pôle emploi au restaurant et avec des heures bien précises.

Pour mon amie il est impossible de s'y rendre, non seulement parcequ'elle n'a pas de temps dans ces crénaux horaires précis (9h ou 15h) et ensuite parcequ'elle préfère ne plus revoir cette patronne.

Comment doit elle faire pour récupérer cette attestation en sachant que la dite patronne ne veut pas envoyer les documents par la poste.

Sommes nous obligé de nous déplacer ou peut on l'obliger à nous envoyer l'attestation.
merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **02/02/2011** à **15:48**

Bonjour,

En principe, ces documents sont effectivement quérables, c'est à dire que la salariée doit aller les chercher...

Par **DSO**, le **03/02/2011** à **07:45**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas obliger l'employeur à vous envoyer ces documents comme il vous a été répondu.

Vous pouvez toujours tenter d'envoyer un RAR pour lui demander de modifier ces heures pour lesquelles il vous est impossible de vous déplacer.

Si vraiment, vous ne pouvez pas aller chercher ces documents même à d'autres horaires, indiquez alors dans ce RAR que compte tenu des événements passés, vous demandez à ce qu'ils vous soient envoyés.

Sans réponse satisfaisante, vous pourrez toujours tenter de saisir le Conseil de Prud'hommes en référé...

Cordialement,
DSO